

Conseil d'établissement École primaire des Mésanges

Procès-verbal

Reunion du conseil d'établissement de l'école primaire des Mésanges
Mardi 13 octobre 2020 à 18 h 30, par la plateforme Zoom

NOM, Prénom,		PRÉSENT	ABSENT
Membres parents			
1	Bruneau, Caroline	X	
2	Dubuc, Isabelle	X	
3	Fortin, Isabelle	X	
4	Gamelin, Dominique	X	
5	Henri, Rachel	X	
6	Paradis, Julie	X	
7	Nadeau, Sophie (substitut)		X
Membres enseignants			
1	Arcadi, Caroline	X	
2	Belair, Caroline	X	
3	Morin, Karine	X	
4	Riberdy, Nancy (substitut)		X
Membre professionnel			
1	Bastien, Fanny		X
2	Durand, Francine (substitut)	X	
Membre Service de garde			
1	Rousselle, Dominique	X	
Membre soutien			
1	Pelletier, Geneviève	X	
2	Allard, Laurence		X
Membres de la direction			
1	Vezina, Simon directeur	X	
2	Tremblay, Melanie directrice adjointe	X	
3	Larocque, Steve directeur adjoint	X	

1. Mot de bienvenue

Le mot de bienvenue est fait par M. Vezina à 18 h 36. Il explique la raison de la rencontre par ZOOM. Mme Fortin souhaite la bienvenue.

2. Vérification du quorum

Il y a quorum.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Certains points ont été ajoutés par les participants au varia et à la régie interne.

Il est proposé par madame Isabelle Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 13 octobre 2020.

C.E. 20201013-010

4. Questions orales du public

Aucune question du public.

5. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 29 juin 2020.

Suivi : Julie Paradis était absente.

Il est proposé par madame Dominique Gamelin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 29 juin 2020.

C.E. 20201013-011

6. Nomination aux différents postes du C.É.

6.1. Présidente

Mme Dominique Gamelin suggère Mme Isabelle Fortin.

Il est proposé par madame Dominique Gamelin et résolu unanimement d'approuver l'élection de madame Isabelle Fortin comme présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

C.E. 20201013-012

6.2. Vice-présidente

Mme Rachel Henri se suggère.

Il est proposé par madame Isabelle Dubuc et résolu unanimement d'approuver l'élection de madame Rachel Henri comme vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021

C.E. 20201013-013

6.3. Secretariat

Il est proposé par madame Isabelle Fortin et résolu unanimement d'approuver l'élection de Mme Geneviève Pelletier comme secrétaire du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

C.E. 20201013-014

6.5. Représentant de la communauté (2)

Il n'y a aucun candidat proposé par les membres du conseil d'établissement comme représentant de la communauté.

Les membres aimeraient avoir des candidats de la communauté. Voici les propositions :

- Quelqu'un du milieu des affaires (Chambre des commerces) Mme Dubuc écrira à Mme Jade pour demander des personnes. (D. Gamelin)
- La personne responsable des itinéraires (I. Fortin). Mme Rousselle communiquera des noms à Mme Isabelle Fortin pour qu'elle puisse entrer en contact avec eux.
- Un représentant des municipalités SCB ou Joliette. Mme Julie Paradis verra avec Mme Claudia s'il y a des noms à suggérer. (I. Dubuc)

Il est proposé par madame Dominique Gamelin et résolu unanimement d'approuver ces démarches.

C.E. 20201013-015

7. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré pour les membres du CE.

8. Règle de fonctionnement du C.É.

8.1 Règle interne 2020-2021

Questionnement sur l'argent restant du CÉ de l'année dernière (Ajout de Mme Bruneau)

M. Larocque explique qu'il n'y a pas eu de suivi auprès de lui pour le restant du budget et que l'argent est habituellement plus accessible après le 1^{er} juillet de l'année courante.

Mme Pelletier effectuera une recherche dans les bons de commande.

M. Vezina tentera de joindre Mme Boucher pour valider avec elle.

Une somme de 200\$ sera attribuee pour repondre à des besoins specifiques des elèves.

Le montant de 330\$ doit être soumis à l'approbation du CE au fur et à mesure des besoins. Les depenses devront être planifiees d'avance pour que les activites soient accordees avant.

S'il reste de l'argent à la fin de l'annee, il sera vote au mois de juin pour le reste.

M. Vezina presente la section PANDEMIE de la regie interne.

Il est proposé par madame Caroline Bruneau et resolu unanimement d'adopter la regie interne du conseil d'etablissement pour l'annee scolaire 2020-2021.

C.E. 20201013-016

8.2 Calendrier des reunions

Il est proposé par madame Isabelle Fortin et resolu unanimement d'adopter le calendrier des rencontres pour l'annee scolaire 2020-2021.

C.E. 20201013-017

8.3. Heure et duree des reunions

Les rencontres debuteront à 18 h 30 et se termineront à 21 h 00 avec une prolongation de 30 minutes à la fois en demandant le vote.

Il est proposé par madame Isabelle Fortin et resolu unanimement d'approuver la duree des reunions pour l'annee 2020-2021.

C.E. 20201013-018

8.4. Courriels et coordonnees des membres

Voir le document en annexe. Les informations sont confidentielles. Elles doivent seulement être utilisees dans le contexte du conseil d'etablissement.

9. Points de la direction

9.1 Logo de l'ecole (adoption)

M. Vezina explique les raisons du changement du logo de l'ecole. M. Vezina a fait deux propositions à l'OP : « refaire le logo ou de revamper le logo actuel. ». Les membres veulent changer le logo de l'ecole.

Il y a plusieurs idées dans le processus du nouveau logo. Voici ce que les membres ont retenu :

Le processus de création est plus facile et le résultat est mieux si un enseignant s'implique;

Il est proposé par Mme Fortin que l'infographiste que nous engagerions vienne présenter le cheminement vers la réalisation d'un logo;

Il sera proposé aux classes du volet arts de faire la création du logo. Il est aussi ouvert aux autres élèves du 3^e cycle, un sondage aura lieu à cet effet envers les titulaires du 3^e cycle;

Mme Isabelle Dubuc fera le tour de ses contacts pour voir si un infographiste serait volontaire.

*Il est **proposé par madame Caroline Bruneau** et résolu unanimement d'adopter la procédure du logo de l'école.*

C.E. 20201013-019

9.2 Activités (adoption)

Voir documents en annexe.

*Il est **proposé par madame Isabelle Fortin** et résolu d'adopter les activités telles que présentées en annexe.*

C.E. 20201013-020

9.3 Plan de lutte (adoption)

M. Steve Larocque, explique la situation liée au plan de lutte afin que les nouveaux membres soient au fait de la situation. Depuis la loi 40, les élèves de l'école doivent être consultés. Une présentation PowerPoint sera élaborée pour les élèves de maternelle, 1^{re} année, 2^e année et 3^e année. Une autre pour les élèves de 4^e année, 5^e année et 6^e année. Si les élèves proposent des modifications, il y aura une nouvelle proposition au prochain CE.

*Il est **proposé par madame Isabelle Dubuc et** résolu d'adopter le plan de lutte de l'école des Mesanges pour l'année scolaire 2020-2021.*

C.E. 20201013-021

9.4. Cafetière Nespresso (approbation)

L'école a reçu une cafetière par la compagnie Nespresso lors de la semaine des enseignants de l'année scolaire 2019-2020. A ce moment, la CS avait demandé aux directions de consulter le CE pour la marche à suivre pour ce don. La direction propose que la cafetière soit remise à une seule personne par un tirage. Il y a trois propositions pour le moment du tirage :

1. Il est proposé que le tirage soit fait lors de **la semaine du personnel** à l'ensemble du personnel.
2. Il est proposé que le tirage soit fait **avant Noël** à l'ensemble du personnel.
3. Il est proposé que le tirage soit fait **immédiatement pour encourager le personnel durant la COVID-19** à l'ensemble du personnel.

Mme Tremblay, directrice adjointe propose d'ajouter des capsules pour compléter le cadeau.

Il est **proposé par madame Caroline Bruneau** et résolu unanimement d'approuver le don de la cafetière Nespresso et le processus de tirage immédiatement pour encourager le personnel durant la COVID-19 à l'ensemble du personnel de l'école des Mesanges.

C.E. 20201013-022

9.5. Mesures dédiées (approbation)

Le conseil d'établissement de l'école des Mesanges (066-063) confirme que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a alloué à l'établissement dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 384 681,00 \$.

Le conseil d'établissement de l'école des Mesanges confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Veuillez prendre note que ce montant ne couvre pas les mesures dédiées suivantes :

- Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11020);
- Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11024);
- Enfants scolarisés à la maison (11043 et 11053);
- Programme Une école montréalaise pour tous (15013);
- Projets particuliers visant la persévérance, le raccrochage et la réussite scolaire prioritairement des clientèles 16 à 24 ans (15161);
- Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus vulnérables (15162);
- Intégration de l'éveil à la lecture dans les pratiques familiales (15163);
- Programme La culture à l'école – Volets 2, 3 4 et 5 (15182);

- Soutien en mathématique (15530).

Il est *proposé par madame Rachel Henri* et résolu de confirmer que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

C.E. 20201013-023

10. Mot de la présidente et correspondance

Mme Fortin remercie les membres pour sa nouvelle nomination.

11. Mot du personnel enseignant

Mme Belair confirme qu'il n'y a rien de spécial.

12. Mot du personnel de soutien

Mme Pelletier informe que le personnel de soutien est content malgré la COVID.

13. Mot des professionnels

Mme Durand n'a rien en particulier. Les orthopédagogues ont commencé leur travail la semaine dernière.

14. Mot du service de garde

Mme Rousselle exprime que son personnel est très disponible. Il y a un grand manque au niveau du personnel.

15. Mot de l'OPP

Une rencontre a été faite par l'OPP.

15.1 Activité de l'Halloween : demande à costumer les élèves et avoir une collation sucrée pour l'occasion.

La direction attend les instructions de la Santé publique.

15.2 Comité alimentaire : fournir une pomme et une banane à chaque jour ou un panier de fruits. A voir et développer.

- *Provision compassion Rawdon à voir.*
- *A suivre au prochain conseil d'établissement*

15.3 Page FACEBOOK : OPP de l'école des Mesanges de Joliette

Essayer de mobiliser les parents par ce moyen. La page sera à l'essai. Un accès administrateur sera donné à Mme Pelletier pour l'école.

15.4 Peinture sur l'asphalte (cour d'école)

Le comité aura des nouvelles le 30 novembre prochain. Il y aura une présentation du plan d'aménagement au personnel. Selon les besoins, il y aura un ajustement. Mme Julie Paradis a rejoint Mme Chantal Gagne du CSSS pour une subvention ministérielle si nous voulons faire un plus grand aménagement.

16. Mot du représentant au comité de parents

Retour sur les districts

Présidente Audrey Rivest

District 4 (Patrick Brule président de l'école Mgr Papineau)

17. Varia

17.1. Photos scolaires

Le contrat n'a pas été respecté... pas de fond d'école. M. Dupont a corrigé son erreur.

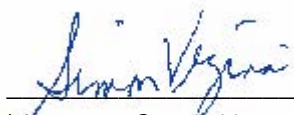
18. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre est le lundi 23 novembre à 18 h 30 au petit gymnase de Ste-Marie ou par Zoom.

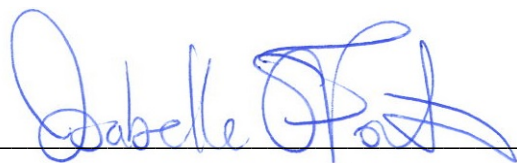
19. Levée de l'assemblée

Il est **proposé par madame Fortin** et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 21 h 02.

C.E. 20201013-024



Monsieur Simon Vezina, directeur



Madame Isabelle Fortin, présidente

Mme Geneviève Pelletier, secrétaire

.6.

Projet d'ordre du jour

Reunion du conseil d'établissement tenue à l'école Sainte-Marie

Le mardi 13 octobre 2020 à 18 h 30, au petit gymnase.

Utilisez la porte du gymnase dans la cour.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Questions orales du public
5. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 29 juin 2020 (virtuelle) et suivi
6. Nominations aux différents postes du C.É.
 - 6.1. Présidente
 - 6.2. Vice-présidente
 - 6.3. Secrétaire
 - 6.4. Représentants de la communauté (2)
7. Déclaration de conflits d'intérêts
8. Fonctionnement du C.É.
 - 8.1. Régie interne
 - 8.2. Calendrier des réunions
 - 8.3. Heure et durée des réunions
 - 8.4. Courriels et coordonnées des membres
9. Points de la direction
 - 9.1. Logo de l'école (approbation)
 - 9.2. Activités (approbation)
 - 9.3. Plan de lutte (adoption)
 - 9.4. Cafetière Nespresso (approbation)
 - 9.5. Mesures dédiées (approbation)
10. Mot du président et correspondance
11. Mot du personnel enseignant
12. Mot du personnel de soutien
13. Mot du personnel professionnel
14. Mot du service de garde
15. Mot de l'OPP
16. Mot du représentant au comité de parents
17. Varia
 - 16.1.
 - 16.2.
18. Rappel de la date de la prochaine assemblée
19. Levée de l'assemblée

Annexe 1

DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Je, soussigné(e),
intéressé(e) dans l'entreprise
en situation de conflit entre mon intérêt et celui de l'École des Mésanges.

déclare posséder un
qui me place

Cette dénonciation est faite conformément à l'article 70 de la Loi sur
l'instruction publique (L.R.Q. c, 1-13.3)

Je m'engage à m'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise
et éviter d'influencer une décision s'y rapportant, à me retirer de la séance pour la
durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

ET J'AI SIGNÉ À
CE

Signature du membre



Les règles de régie interne du conseil d'établissement

La régie interne, c'est un ensemble de règles de fonctionnement que se donne un comité pour faciliter la conduite de ses réunions. Elle permet de combler ce que la loi n'a pas précisé, sans jamais la contredire ou la modifier.

C'est aussi un document que doit se donner chaque conseil d'établissement selon l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique.

Les membres

1. Chaque membre des représentants « parents » est un parent ou un tuteur légal au sens de la loi.
2. Un membre peut se faire remplacer et être représenté par un substitut.

Première rencontre

Lors de la première rencontre du conseil, celui-ci :

1. Procède à l'élection des postes de présidence et vice-présidence.
2. Révise ses règles de fonctionnement interne.
3. Confirme ou modifie ses règles de remboursement des frais pour les déplacements, frais de gardiennage, repas, perfectionnement, etc.
4. Établit, par résolution, le calendrier de ses rencontres (un minimum de cinq) en y précisant le jour, l'heure et le lieu. Ce calendrier est publié aux parents.
5. S'entend sur la démarche de nomination des membres de la communauté, s'il y a lieu.
6. Demande à chaque membre d'indiquer, par écrit, s'il est en conflit d'intérêts.
7. Établit les priorités pour l'année qui vient.

Le poste de présidence

1. S'exprime au nom du conseil en dehors des rencontres comme seul membre autorisé à le faire.
2. Prépare l'ordre du jour avec la direction. Tout membre pourra faire ajouter ou modifier des points d'information lors de son adoption.
3. Vérifie le quorum au début de chaque rencontre.
4. Fait observer les règles de régie interne.
5. Respecte l'ordre du jour et définit les objets de la discussion sur les sujets en cause.
6. Assure à chacun son droit et sa liberté de parole.
7. Décide de l'ordre des interventions.
8. S'assure que la discussion ne s'écarte pas du sujet à l'étude.

9. S'assure que le conseil transmet les rapports requis à la commission scolaire, aux parents et à la communauté.

Les séances du conseil

1. Toutes les séances du conseil sont publiques.
2. Chaque séance dure un maximum de deux heures trente, à moins d'obtenir l'autorisation de la majorité simple des membres. Passé 21 heures, les points restants seront reportés à la prochaine rencontre, sauf exception.
3. L'avis de convocation, le projet d'ordre du jour et les documents pertinents sont transmis aux membres au moins deux jours ouvrables avant la rencontre. Le procès-verbal ne sera donc pas relu.
4. Les votes ont lieu à main levée, à moins que le scrutin secret soit demandé.
5. Le conseil peut ajouter une rencontre. Dans ce cas, un avis téléphonique doit être transmis sans délai aux membres absents.
6. Une rencontre extraordinaire peut être demandée par la direction, la présidence ou deux membres du conseil. Elle pourra être convoquée par téléphone au moins 24 heures à l'avance.
7. Un membre qui prévoit être absent d'une rencontre doit en aviser le secrétariat de l'école afin de procéder à son remplacement.

La participation du public

1. Un public assiste comme observateur et non comme participant.
2. Le public ne peut assister à un huis clos.
3. Une période de questions d'un maximum de 15 minutes est prévue à chaque ordre du jour, au début de chaque rencontre, au besoin.
4. Chaque membre du public a droit à deux questions.

Le procès-verbal

1. Le secrétariat du conseil est assumé par madame **Geneviève Pelletier**.
2. Il est noté par le secrétaire de la rencontre et remis à la direction de l'école dans des délais raisonnables afin que cette dernière puisse le rédiger.
3. Toute erreur ou correction doit être corrigée dans la marge du document original et paraphée par la présidence. De plus, l'erreur ou la correction sera mentionnée au procès-verbal de la rencontre suivante à la section « suivi au procès-verbal ».
4. Une copie du procès-verbal sera remise à quiconque qui en fait la demande.

Budget annuel de fonctionnement:

La repartition du budget annuel est faite selon la participation des membres et les presences au conseil. Les sommes sont utilisees afin de defrayer les coûts des frais de gardiennage ou de deplacement.

Elle peut egalement servir pour permettre à un membre d'assister à des formations ou colloques, à des depenses reliees à des achats de materiel, des impressions ou encore servir à d'autres activites jugees pertinentes. Il en va aux membres du conseil de definir la repartition de son budget.

Pour l'annee 2019-2020, le budget du conseil d'etablissement sera reparti ainsi :

530,00\$ etant le montant global, une somme de 200,00\$ sera reservee pour des besoins specifiques aux elèves. Une somme de 250,00\$ servira au fonctionnement pour les membres. Un montant de 80\$ sera alloue à la direction pour des projets discretionnaires.

EN SITUATION DE LA PANDÉMIE

ADAPTATIONS FAITES POUR LES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

Tout membre du conseil d'etablissement peut participer à une seance de ce conseil à l'aide de moyens permettant aux personnes qui participent ou qui assistent à cette seance de communiquer immediatement entre elles (ex. : visioconference, conference telephonique, etc.), puisque les seances sont publiques.

La presidence ou la vice-presidence du conseil d'etablissement, ainsi que la direction d'etablissement, doivent toutefois être physiquement presentes au lieu fixe pour cette seance, à moins que la Direction de la sante publique emette des directives l'interdisant.

Un membre qui participe à une seance à l'aide de tels moyens est repute être present à cette seance.

Si la Sante publique interdit l'accès à l'ecole, la signature des documents officiels sera electronique avec l'accord par courriel de la personne.

Calendrier

Conseil d'établissement 2020-2021

Écoles des Mésanges

1	Lundi 14 septembre 2020 (Assemblée générale)
2	Mardi 13 octobre 2020 à 18 h 30
3	Lundi 23 novembre 2020 à 18 h 30
4	Lundi 18 janvier 2021 à 18 h 30
5	Lundi 15 mars 2021 à 18 h 30
6	Lundi 31 mai 2021 à 18 h 30
7	Lundi 21 juin 2021 à 18 h 30

Simon Vézina, directeur

MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉCOLE DES MÉSANGES

PARENTS (6)

MANDATS	NOMS	PRÉNOMS	TÉLÉPHONES	COURRIEL
2020 et 2021	Dubuc	Isabelle	(514) 758-2605	isabelle.dubuc@hec.ca
2020 et 2021	Fortin	Isabelle	(450) 394-0795 / (514) 770-8342	isabelle.fortin@gmail.com
2020 et 2021	Henri	Rachel	(450) 394-3945 / (450) 760-7627	rachel.henri@hotmail.com
2019 et 2020	Bruneau	Caroline	(450) 758-7587 / (450) 916-5011	carolinebruneau@videotron.ca
2019 et 2020	Gamelin	Dominique	(450) 755-4987	metalfiregod@hotmail.com
2019 et 2020	Paradis	Julie	(450) 394-0797	julieparadis@hotmail.com

PARENT SUBSTITUT

2020	Nadeau	Sophie	(450) 756-0763	martinsophie01@videotron.ca
------	--------	--------	----------------	-----------------------------

PERSONNEL DE L'ÉCOLES (6)

2020	Arcadi	Caroline	Enseignante	caroline.arcadi002@cssamares.qc.ca
	Belair	Caroline		caroline.belair005@cssamares.qc.ca
	Morin	Karine		karine.morin001@cssamares.qc.ca
	Riberdy	Nancy	Substitut	nancy.riberdy001@cssamares.qc.ca
	Rousselle	Dominique	Service de garde	dominique.rousselle001@cssamares.qc.ca
	Pelletier	Geneviève	Personnel de soutien	genevieve.pelletier010@cssamares.qc.ca
	Allard	Laurence	Substitut	laurence.allard001@cssamares.qc.ca
	Bastien	Fanny	Personnel professionnel	fanny.bastien003@cssamares.qc.ca
	Durand	Francine	Substitut	francine.durand002@cssamares.qc.ca

REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS CSSS

2020	Gamelin	Dominique	(450) 755-4987	metalfiregod@hotmail.com
------	---------	-----------	----------------	--------------------------

REPRÉSENTANT SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS CSSS

2020	Henri	Rachel	(450) 394-3945 (450) 760-7627	rachel.henri@hotmail.com
------	-------	--------	----------------------------------	--------------------------

DIRECTION

2020	Larocque	Steve	Direction adjointe	steve.larocque003@cssamares.qc.ca
	Tremblay	Melanie	Direction adjointe	melanie.tremblay003@cssamares.qc.ca
	Vezina	Simon	Direction	simon.vezina001@cssamares.qc.ca

Habiletés sociales

2020-2021

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début de l'activité		1	2	3	4
	7	8	9	10	11
	Congé				
	14	15	16	17	18
	21	22	23	24	25
			Pédago		
	28	29	30	1	2
	8h 25				
	9h 10	Mat Annie	Mat Véro	Mat Émilie	Mat Julie
	13h 10	102	202	104	203
	14h 15	103			

Durée des animations

- Maternelle :** 20 min
- Première :** 30 min
- Deuxième :** 30 min
- Troisième :** 30 min
- Quatrième :** 30 min
- Cinquième :** 45 min
- Sixième :** 45 min

Habiletés sociales

2020-2021

Semaine 1
 8h10 à 9h 10
 9h 10 à 10h 10
 12h 55 à 13h 55
 14h 15 à 15 h 15

semaine 2
 8h10 à 9h 10
 9h 10 à 10h 10
 12h 55 à 13h 55
 14h 15 à 15 h 15

semaine 3
 8h10 à 9h 10
 9h 10 à 10h 10
 12h 55 à 13h 55
 14h 15 à 15 h 15

semaine 4
 8h10 à 9h 10
 9h 10 à 10h 10
 12h 55 à 13h 55
 14h 15 à 15 h 15

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début de l'activité		5	6	7	8	9
8h 25	Balin- 501					
9h 10			504		502	Pédago
13h 10		601			602	
14h 15			503	604	603	
		12	13	14	15	16
8h 25	Congé				402	302
9h 10			403	401	301	
13h 10			303	201		304
14h 15			204			
		19	20	21	22	23
Création animation						
		26	27	28	29	30
8h 25						
9h 10	Mat Annie	Mat Véro	Mat Émilie	Mat Julie		101
13h 10	102	202	104	203		
14h 15	103					

Durée des animations

- Maternelle : 20 min
- Première : 30 min
- Deuxième : 30 min
- Troisième : 30 min
- Quatrième : 30 min
- Cinquième : 45 min
- Sixième : 45 min

Habiletés sociales

2020-2021

Début de l'activité

Semaine 1
 8h10 à 9h 10
 9h 10 à 10h 10
 12h 55 à 13h 55
 14h 15 à 15 h 15

Semaine 2
 8h10 à 9h 10
 9h 10 à 10h 10
 12h 55 à 13h 55
 14h 15 à 15 h 15

Semaine 3
 8h10 à 9h 10
 9h 10 à 10h 10
 12h 55 à 13h 55
 14h 15 à 15 h 15

Semaine 4
 8h10 à 9h 10
 9h 10 à 10h 10
 12h 55 à 13h 55
 14h 15 à 15 h 15

8h 25

9h 10

13h 10

14h 15

8h 25

9h 10

13h 10

14h 15

8h 25

9h 10

13h 10

14h 15

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
2	3	4	5	6
Balin- 501				302
	504		502	
601			602	304
	503	604	603	
9	10	11	12	13
			402	
	403	401	301	Pédago
204	303	201		
16	17	18	19	20
Création animation				
23	24	25	26	27
Mat Annie	Mat Véro	Mat Émilie	Mat Julie	101
102	202	104	203	
103				

Durée des animations

Maternelle : 20 min

Première : 30 min

Deuxième : 30 min

Troisième : 30 min

Quatrième : 30 min

Cinquième : 45 min

Sixième : 45 min

Habiletés sociales

2020-2021

Début de l'activité

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	30	1	2	3	4
Balin- 501					
		504		502	
	601			602	
		503	604	603	
	7	8	9	10	11
Pédago				402	302
		403	401	301	
		303	201		304
		204			
	14	15	16	17	18
Création animation					
	21	22	23	24	25
Congé					

Semaine 1
 8h10 à 9h 10
 9h 10 à 10h 10
 12h 55 à 13h 55
 14h 15 à 15 h 15

8h 25
9h 10
13h 10
14h 15

semaine 2
 8h10 à 9h 10
 9h 10 à 10h 10
 12h 55 à 13h 55
 14h 15 à 15 h 15

8h 25
9h 10
13h 10
14h 15

semaine 3
 8h10 à 9h 10
 9h 10 à 10h 10
 12h 55 à 13h 55
 14h 15 à 15 h 15

semaine 4
 8h10 à 9h 10
 9h 10 à 10h 10
 12h 55 à 13h 55
 14h 15 à 15 h 15

Durée des animations

- Maternelle :** 20 min
- Première :** 30 min
- Deuxième :** 30 min
- Troisième :** 30 min
- Quatrième :** 30 min
- Cinquième :** 45 min
- Sixième :** 45 min

Habiletés sociales

2020-2021

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début de l'activité		28	29	30	31	1
		Congé				
		4	5	6	7	8
Semaine 1	8h10 à 9h 10					
	9h 10 à 10h 10					
	12h 55 à 13h 55					
	14h 15 à 15 h 15					
Semaine 2	8h10 à 9h 10					
	9h 10 à 10h 10					
	12h 55 à 13h 55					
	14h 15 à 15 h 15					
Semaine 3	8h10 à 9h 10					
	9h 10 à 10h 10					
	12h 55 à 13h 55					
	14h 15 à 15 h 15					
Semaine 4	8h10 à 9h 10					
	9h 10 à 10h 10					
	12h 55 à 13h 55					
	14h 15 à 15 h 15					
Semaine 5	8h10 à 9h 10					
	9h 10 à 10h 10					
	12h 55 à 13h 55					
	14h 15 à 15 h 15					
		11	12	13	14	15
		Balin- 501				
8h 25						
9h 10			504		502	
13h 10		601			602	
14h 15			503	604	603	
		18	19	20	21	22
8h 25					402	302
9h 10			403	401	301	
13h 10		204	303	201		304
14h 15						
		25	26	27	28	29
		Création animation				Pédago

Durée des animations

- Maternelle :** 20 min
- Première :** 30 min
- Deuxième :** 30 min
- Troisième :** 30 min
- Quatrième :** 30 min
- Cinquième :** 45 min
- Sixième :** 45 min

Habiletés sociales

2020-2021

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début de l'activité		1	2	3	4	5
Semaine 1	8h10 à 9h 10	8h 25				
	9h 10 à 10h 10	Mat Annie	Mat Véro	Mat Émilie	Mat Julie	101
	12h 55 à 13h 55	102	202	104	203	
	14h 15 à 15 h 15	103				
		8	9	10	11	12
Semaine 2	8h10 à 9h 10	8h 25				
	9h 10 à 10h 10	Balin- 501			502	302
	12h 55 à 13h 55	601			602	304
	14h 15 à 15 h 15		503	604	603	
		15	16	17	18	19
Semaine 3	8h10 à 9h 10	8h 25				
	9h 10 à 10h 10		403	401	301	
	12h 55 à 13h 55	204	303	201		Pédago
	14h 15 à 15 h 15					
		22	23	24	25	26
Semaine 4	8h10 à 9h 10	Création animation				
	9h 10 à 10h 10					
	12h 55 à 13h 55					
	14h 15 à 15 h 15					

Durée des animations

Maternelle : 20 min
Première : 30 min
Deuxième : 30 min
Troisième : 30 min
Quatrième : 30 min
Cinquième : 45 min
Sixième : 45 min

Habiletés sociales

2020-2021

Début de l'activité

Semaine 1
8h10 à 9h 10
9h 10 à 10h 10
12h 55 à 13h 55
14h 15 à 15 h 15

semaine 2
8h10 à 9h 10
9h 10 à 10h 10
12h 55 à 13h 55
14h 15 à 15 h 15

semaine 3
8h10 à 9h 10
9h 10 à 10h 10
12h 55 à 13h 55
14h 15 à 15 h 15

semaine 4
8h10 à 9h 10
9h 10 à 10h 10
12h 55 à 13h 55
14h 15 à 15 h 15

semaine 5
8h10 à 9h 10
9h 10 à 10h 10
12h 55 à 13h 55
14h 15 à 15 h 15

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début de l'activité	29	30	31	Flottante 21	2
	Création animation				Congé
	5	6	Flottante 47	8	9
	Congé	Pédago	Création animation mois de MAI		
	12	13	14	15	16
8h 25	Mat Annie	Mat Véro	Mat Émilie	Mat Julie	101
9h 10	102	202	104	203	
13h 10	103				
14h 15					
	19	20	21	22	23
8h 25	Balin- 501				
9h 10		504		502	
13h 10	601			602	
14h 15		503	604	603	
	26	27	28	29	30
8h 25				402	302
9h 10		403	401	301	
13h 10	204	303	201		304
14h 15					

Durée des animations

- Maternelle :** 20 min
- Première :** 30 min
- Deuxième :** 30 min
- Troisième :** 30 min
- Quatrième :** 30 min
- Cinquième :** 45 min
- Sixième :** 45 min

Habiletés sociales

2020-2021

Semaine 1
 8h10 à 9h 10
 9h 10 à 10h 10
 12h 55 à 13h 55
 14h 15 à 15 h 15

semaine 2
 8h10 à 9h 10
 9h 10 à 10h 10
 12h 55 à 13h 55
 14h 15 à 15 h 15

semaine 3
 8h10 à 9h 10
 9h 10 à 10h 10
 12h 55 à 13h 55
 14h 15 à 15 h 15

semaine 4
 8h10 à 9h 10
 9h 10 à 10h 10
 12h 55 à 13h 55
 14h 15 à 15 h 15

Début de l'activité

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début de l'activité	3	4	Flottante 15	6	7
Création animation mois de Juin					
	10	11	12	13	14
	Mat Annie	Mat Véro	Mat Émilie	Mat Julie	101
8h 25					
9h 10	102	202	104	203	
13h 10	103				
14h 15	17	18	19	20	Flottante 321
8h 25	Balin- 501				
9h 10		504		502	
13h 10	601			602	
14h 15		503	604	603	
	24	Flottante 525		26	27
8h 25				402	302
9h 10	Pédago	403	401	301	
13h 10		303	201		304
14h 15		204			

Durée des animations

Maternelle : 20 min
Première : 30 min
Deuxième : 30 min
Troisième : 30 min
Quatrième : 30 min
Cinquième : 45 min
Sixième : 45 min

Habiletés sociales

2020-2021

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début de l'activité		31	1	2	3	4
Semaine 1	8h10 à 9h 10	8h 25				
	9h 10 à 10h 10	9h 10				
	12h 55 à 13h 55	Mat Annie	Mat Véro	Mat Émilie	Mat Julie	101
	14h 15 à 15 h 15	102	202	104	203	
		103				
		7	8	9	10	11
Semaine 2	8h10 à 9h 10	8h 25				
	9h 10 à 10h 10	9h 10				
	12h 55 à 13h 55	13h 10				
	14h 15 à 15 h 15	14h 15				
		204	403	401	301	302
		304	201			
		14	15	16	17	18
Semaine 3	8h10 à 9h 10	8h 25				
	9h 10 à 10h 10	9h 10				
	12h 55 à 13h 55	13h 10				
	14h 15 à 15 h 15	14h 15				
		Balin- 501			502	
			504			
		601			602	
			503	604	603	
		21	22	23	24	25
Semaine 4	8h10 à 9h 10	8h 25				
	9h 10 à 10h 10	9h 10				
	12h 55 à 13h 55	13h 10				
	14h 15 à 15 h 15	14h 15				
		organisation rangement animation de l'année				
		28	29	30		
Semaine 5	8h10 à 9h 10	8h 25				
	9h 10 à 10h 10	9h 10				
	12h 55 à 13h 55	13h 10				
	14h 15 à 15 h 15	14h 15				

Durée des animations

- Maternelle : 20 min
- Première : 30 min
- Deuxième : 30 min
- Troisième : 30 min
- Quatrième : 30 min
- Cinquième : 45 min
- Sixième : 45 min

Atelier 1^{er} cycle (1^{ère} et 2^e année)



Bonjour,

C'est avec plaisir que nous viendrons sous peu, dans votre classe, animer un atelier de sensibilisation au Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA).

Nous vous présenterons Félix, un personnage fictif ayant un TSA, qui a le même âge que vos élèves et qui fréquente aussi une école régulière.

Nous inviterons les élèves à participer aux activités abordant différents aspects du TSA en donnant régulièrement des exemples dans la vie de Félix.

Vous devez sélectionner deux (2) ateliers dans la liste proposée ici-bas, qui seront animés lors de notre présence en classe!

Voici les choix d'ateliers de sensibilisation!

1. Le mode d'apprentissage

L'animatrice démontrera l'importance pour la personne ayant un TSA d'utiliser des modes d'apprentissage différents par exemple, des pictogrammes, des horaires visuels, etc.!

2. La crise

L'activité aura pour objectif de faire comprendre aux élèves les étapes menant à un débordement émotif et la complexité de la gestion des émotions.

3. Les intérêts

L'animatrice amènera les élèves à témoigner de leurs intérêts qui sont souvent nombreux et semblables à ceux de leurs collègues de classe. Il y aura ensuite discussion sur les enjeux des intérêts restreints pour une personne ayant un TSA

Veillez noter que l'activité traitant de l'aspect sensoriel est offerte d'emblée à l'intérieur de toutes les animations.

Les sens

Cet atelier vise à exposer aux élèves les défis qu'apporte le fait d'avoir des particularités sensorielles! L'animatrice présentera au fil de l'activité, notre personnage Félix vivant des difficultés touchant un ou plusieurs de leur sens dans différents contextes du quotidien (école, maison, sortie...).

Merci de communiquer vos choix à la personne responsable de votre école afin qu'elle puisse nous en aviser!

À très bientôt!
Félix et l'équipe de la SARL!

Atelier 2^e cycle (3^e et 4^e année)



Bonjour,

C'est avec plaisir que nous viendrons sous peu, dans votre classe, animer un atelier de sensibilisation au Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA).

Nous vous présenterons Félix, un personnage fictif ayant un TSA, qui a le même âge que vos élèves et qui fréquente aussi une école régulière.

Nous inviterons les élèves à participer aux activités abordant différents aspects du TSA en donnant régulièrement des exemples dans la vie de Félix.

Vous devez sélectionner trois (3) ateliers dans la liste proposée ici-bas, qui seront animés lors de notre présence en classe!

Voici les choix d'ateliers de sensibilisation!

1. L'anxiété

L'animatrice expliquera aux élèves comment le fait de vivre de l'anxiété peut amener une difficulté dans la participation aux activités, dans la concentration, etc.

2. Le langage non-verbal et contexte social

L'animatrice fera comprendre aux élèves la difficulté des personnes ayant un TSA à percevoir le langage non-verbal en ce qui a trait aux émotions.

3. Le délai de traitement

C'est à travers un ou deux ateliers de technique d'impact que L'animatrice tentera, de faire comprendre les difficultés quotidiennes liées au traitement de l'information qui est différent pour une personne ayant un TSA.

4. La crise

L'activité aura pour objectif de faire comprendre aux élèves les étapes menant à un débordement émotif et la complexité de la gestion des émotions.

5. La rigidité

L'activité a pour but de faire comprendre aux élèves qu'il est souvent difficile et inconfortable pour une personne ayant un TSA de faire face à la nouveauté.

6. Les intérêts

L'animatrice amènera les élèves à témoigner de leurs intérêts qui sont souvent nombreux et partagés de leurs collègues de classe. Il y aura ensuite discussion sur les enjeux des intérêts restreints pour une personne ayant un TSA.

Veillez noter que l'activité traitant de l'aspect sensoriel est offerte d'emblée à l'intérieur de toutes les animations.

Les sens

Cet atelier vise à exposer aux élèves les défis qu'apporte le fait d'avoir des particularités sensorielles! L'animatrice présentera au fil de l'activité, différentes situations fictives mettant en lumière les difficultés touchant un ou plusieurs de leur sens dans différents contextes du quotidien (école, maison, sortie...).

Merci de communiquer vos choix à la personne responsable de votre école afin qu'elle puisse nous en aviser!

À très bientôt!
Félix et l'équipe de la SARL!

Atelier 3^e cycle (5^e et 6^e année)



Bonjour,

C'est avec plaisir que nous viendrons sous peu, dans votre classe, animer un atelier de sensibilisation au Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA).

Vous devez sélectionner trois (3) ateliers dans la liste proposée ici-bas, qui seront animés lors de notre présence en classe!

Voici les choix d'ateliers de sensibilisation!

1. L'anxiété

L'animatrice expliquera aux élèves comment le fait de vivre de l'anxiété peut amener une difficulté dans la participation aux activités, au niveau de la concentration, etc.

2. Le langage non-verbal et contexte social

L'animatrice fera comprendre aux élèves la difficulté des personnes ayant un TSA à percevoir le langage non-verbal en ce qui a trait aux émotions.

3. Le délai de traitement

C'est à travers un ou deux ateliers de technique d'impact que L'animatrice tentera, de faire comprendre les difficultés quotidiennes liées au traitement de l'information qui est différent pour une personne ayant un TSA.

4. La crise

L'activité aura pour objectif de faire comprendre aux élèves les étapes menant à un débordement émotif et la complexité de la gestion des émotions.

5. La rigidité

L'activité a pour but de faire comprendre aux élèves qu'il est souvent difficile et inconfortable pour une personne ayant un TSA de faire face à la nouveauté.

Veillez noter que l'activité traitant de l'aspect sensoriel est offerte d'emblée à l'intérieur de toutes les animations.

Les sens

Cet atelier vise à exposer aux élèves les défis qu'apporte le fait d'avoir des particularités sensorielles! L'animatrice présentera au fil de l'activité, différentes situations fictives mettant en lumière les difficultés touchant un ou plusieurs de leur sens dans différents contextes du quotidien (école, maison, sortie...).

Merci de communiquer vos choix à la personne responsable de votre école afin qu'elle puisse nous en aviser!

À très bientôt!
Félix et l'équipe de la SARL!

Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école



Créateur (trice): STEVE LAROCQUE

École: 066 - Pavillon Sainte-Marie (Joliette)

Autres écoles ou pavillons concernés: 063 - École Christ-Roi

Équipe de direction:

Simon Vézina, directeur

Mélanie Tremblay, directrice adjointe

Steve Larocque, directeur adjoint

Participants:

Parents, élèves, équipe de direction, personnel de l'école.

Responsables:

STEVE LAROCQUE, Mélanie Tremblay, SIMON VEZINA

Date d'approbation du plan de lutte par le CÉ: Aucune date

Numéro de résolution du CÉ pour le plan de lutte:

Initialisation de la création du plan de lutte le 17 février 2020 à 08:39:58

Plan de lutte 2020-2021

1. Analyse

Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence

Résumé de l'analyse / zone de vulnérabilité, zone de force:

Voici l'analyse de la situation pour l'école des Mésanges:

L'école des Mésanges a un indice de défavorisation de 10.

la violence verbale est présente à tous les jours, tant à l'école Sainte-Marie qu'à l'école Christ-Roi.

la violence physique est présente à tous les jours, tant à l'école Sainte-Marie qu'à l'école Christ-Roi.

la violence sexuelle est présente «quelques fois par année».

Les personnes concernées par la violence :

en premier lieu, les élèves entre eux à tous les jours

en deuxième lieu, les élèves envers le personnel quelques fois par semaine;

en dernier lieu, les parents envers le personnel quelques fois par année;

Les interventions préconisées sont: avertissements (verbaux, ensuite écrit), accompagnement en classe, support au personnel, collaboration école, famille et services externes, systèmes de suivi (comportement), implication de la direction et suspensions internes et externes (temporaires);

Un nouveau code de vie répondant mieux aux valeurs actuelles du projet éducatif est en application. Rebâti dans la philosophie d'un outil disponible valorisant l'apprentissage des comportements sociaux positifs et des interventions éducatives.

Les élèves doivent être sensibilisés et éduqués à demander l'aide de l'adulte et à dénoncer lors de situations de violence et d'intimidation. De plus, un apprentissage doit être fait aux élèves en lien avec les habiletés sociales (résolution de conflit, gestion des émotions, etc.)

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Autres : sondage maison, indicateurs, GPI, questionnaire, Statistiques au niveau des signalements reçus reliés à la violence ou à l'intimidation ayant pour motif de signalement la discrimination reliée à l'orientation sexuelle, etc.</p> <p><i>Détails: Recensement des billets mineurs et majeurs(violence). Résultats au sondage des élèves et du personnel de l'école. Compilation des mémos dans GPI.</i></p>	<p>Date de réalisation: 25 septembre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Parents, élèves et personnel scolaire</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin) <i>le sondage aura lieu d'ici mai 2021</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément)</p>

	<i>Juin 2021</i>
--	------------------

2. Mesures de prévention

Les mesures de prévention visant à contrer toutes formes d'intimidation ou de violence, motivées notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Mise en place d'activités éducatives en lien avec la gestion des conflits. <i>Détails: Animations d'ateliers (1 par mois et au besoin) en lien avec la gestion des conflits par notre équipe de technicienne en éducation spécialisée. Animations en sous-groupes pour les élèves ayant des besoins.</i> <input type="checkbox"/> À développer <input type="radio"/> Fait</p> <p>- Enseignement explicite des habiletés sociales. <i>Détails: Animations des habiletés sociales dans les classes et toutes interventions ponctuelles.</i> <input type="checkbox"/> À développer <input type="radio"/> Fait</p> <p>- Mise en place d'actions pour faciliter la transition préscolaire-primaire. <i>Détails: Activités entre préscolaire et 1ère année et aussi 4e année et 5e année (selon les directives de la Santé publique)</i> <input type="radio"/> À développer <input type="checkbox"/> Fait</p> <p>- Mise en place d'actions pour faciliter la transition primaire-secondaire. <i>Détails: Deux activités d'arrimage avec les élèves de 6e année.</i> <input type="radio"/> À développer <input type="checkbox"/> Fait</p> <p>- Encadrement et aménagement des espaces communs, dont les vestiaires et le débarcadère. Aménagement, organisation et animation de la cour d'école, accueil, plan de surveillance stratégique. <i>Détails: Formation de surveillance active auprès des éducatrices du service de garde de la part de Mme Janie-Claude St-Yves.</i> <input type="radio"/> À développer <input type="checkbox"/> Fait</p> <p>- Formation aux élèves, notamment le civisme et les civilités, intimidation, cyberintimidation, l'homophobie, etc.... <i>Détails: Implication de la policière communautaire (violence, intimidation,</i></p>	<p>Date de réalisation: 25 septembre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Parents, élèves, personnel scolaire</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément) <i>juin 2021</i></p>

cyberintimidation)

Collaboration avec le CAAL et le CRÉDIL pour nos élèves autochtones et réfugiés.

Animations sur les différences par Les enfants de ma rue. Animations par Enfance Libre

Lanaudière pour contrer les violences sexuelles. La Société de l'Autisme de Lanaudière

pour de la sensibilisation envers les handicaps.

Ø À développer O Fait

- Assurer une gestion éducative des comportements.

Détails:

O À développer Ø Fait

- Valoriser les comportements adéquats.

Détails: Mise en place du PPM (projet positif des Mésanges) depuis le début de l'année

Ø À développer O Fait

3. Collaboration parentale

Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Présentation du plan de lutte au CÉ pour son approbation. <i>Détails:</i></p> <p>- Diffuser un document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent. <i>Détails:</i></p> <p>- S'assurer que la collaboration des parents réfractaires s'appuie par une démarche reconnue <i>Détails:</i></p> <p>- Diffuser un aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit <i>Détails: Afficher dans l'école et dans l'agenda pour 2021-2022. Publier le document de référence de l'école sur le site internet de l'école.</i> Ø À développer O Fait</p> <p>- Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin) <i>Détails: CRÉDIL, CAAL, TES, CLSC, Demande d'accès liaison jeunesse, TEL-jeunes, Pédiatrie sociale</i></p>	<p>Date de réalisation: 25 septembre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Parents, élèves et personnel scolaire</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément) <i>juin 2021</i></p>

4. Modalités de signalement

Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation des médias sociaux ou des technologies de communication à des fins de cyberintimidation.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Adresse courriel - Boîte postale - Coordonnées de la personne à contacter - Fiche de signalement distribuée aux élèves - Fiche de signalement distribuée aux parents - Fiche de signalement distribuée au personnel de l'école - Autres <ul style="list-style-type: none"> <i>Détails: Personne en charge du dossier violence et intimidation</i> <i>Annie Pellerin: annie.pellerin007@cssamares.qc.ca</i> <i>Boîte vocale: 450-758-3712 poste 23423</i> <i>Fiche de signalement pour les parents et les élèves sur le site internet de l'école</i> - Boîte vocale 	<p>Date de réalisation: 25 septembre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Parents, élèves et personnel scolaire</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément) <i>juin 2021</i></p>

5. Actions à prendre

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par une autre personne.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que tout le personnel de l'école adhère aux principales démarches d'intervention en cas d'intimidation et de violence. - S'assurer de l'utilisation et la maîtrise par le personnel de l'école de l'aide-mémoire pour l'adulte témoin (rencontre d'équipe, de niveaux, retour fréquent sur l'aide-mémoire) - S'assurer de l'utilisation et la maîtrise de l'aide-mémoire pour la personne responsable ou les personnes responsables du suivi des signalements 	<p>Date de réalisation: 25 septembre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Parents, élèves et personnel scolaire</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément) <i>juin 2021</i></p>

6. Confidentialité

Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<ul style="list-style-type: none">- S'assurer que les modalités prévues au no 4, respectent la confidentialité de tout signalement et référer à la personne désignée par la direction de l'école.- S'assurer, que dans le cas d'un signalement verbal, l'environnement soit confidentiel (local fermé à la vue et au son).- S'assurer de la confidentialité de l'environnement informatique.	<p>Date de réalisation: 25 septembre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Parents, élèves et personnel scolaire</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément) <i>juin 2021</i></p>

7. Soutien et encadrement

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Amener les élèves à réaliser leur part de responsabilité dans la situation et contribuer à développer leur empathie face aux élèves victimes, en utilisant par exemple, la méthode d'intérêt commun. Référence : Anatol Pikas, « La méthode d'intérêt commun (MIC) : Intervenir stratégiquement auprès des intimidateurs et de leurs victimes. »</p> <p>- Appliquer des conséquences éducatives (travaux communautaires, gestes de réparation) directement en lien avec l'action posée auprès des élèves auteurs d'actes de violence ou d'intimidation afin de susciter un apprentissage constructif. (Il est nécessaire de s'assurer de la réceptivité de la victime quant au geste de réparation qui sera effectué par l'élève intimidateur).</p> <p>- Par le biais d'ateliers de groupes ou de rencontres individuelles animées par l'éducateur spécialisé ou le psychoéducateur, développer les habiletés sociales des élèves (le contrôle de soi et la résolution de problèmes) afin que ceux-ci apprennent des comportements mieux adaptés et leur donner l'occasion de les exercer.</p> <p>- Suivi hebdomadaire de courte durée auprès de la victime, réalisé par le personnel enseignant ou le personnel enseignant titulaire ou un adulte significatif pour s'assurer du sentiment de sécurité de l'élève et afin d'identifier son niveau de détresse (voir s'il y a une persistance ou une dégradation des indicateurs identifiés initialement chez l'élève). Si nécessaire, mettre en place un suivi individualisé auprès de l'élève, dont la durée et la fréquence seront déterminées en fonction des besoins de l'élève;</p> <p><i>Détails:</i> <input type="radio"/> À développer <input type="radio"/> Fait</p> <p>- Communications avec le milieu familial afin d'assurer le suivi de la situation et des indicateurs identifiés initialement chez l'élève victime de violence ou d'intimidation;</p> <p>- Mettre en place des mesures de protection à l'école : aider les élèves à identifier les situations potentiellement à risque de vivre de la violence ou de l'intimidation et mettre en place des stratégies pour les éviter, offrir un lieu de répit sécuritaire, ainsi que tout autre élément visant à assurer la sécurité des élèves;</p> <p>- Offrir aux élèves victimes de violence ou d'intimidation un soutien individualisé ou de groupe afin</p>	<p>Date de réalisation: 25 septembre 2020</p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin) <i>Parents, élèves et personnel scolaire</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément) <i>juin 2021</i></p>

de les amener à reprendre du pouvoir sur la situation. Identifier les moyens que les élèves peuvent prendre si la situation se reproduit, travail au niveau de l'estime de soi et de l'affirmation de soi et recadrage des perceptions biaisées.

- Appliquer des conséquences éducatives (travaux communautaires et gestes de réparation) en lien avec le geste posé permettant aux témoins complices et aux témoins supporteurs actifs de prendre conscience des incidences de leurs gestes sur l'élève victime;

- Sensibiliser les élèves aux différents rôles qu'ils peuvent adopter en tant que témoin dans une situation de violence ou d'intimidation et les conséquences associées aux rôles qu'ils adoptent.

- Offrir l'opportunité aux élèves témoins de ventiler leurs émotions reliées à la situation de violence ou d'intimidation;

- Valoriser les actions de dénonciation des témoins et les encourager à poursuivre.

8. Sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

Outils et informations	Modalités de réalisation
	<p>Date de réalisation: <i>25 septembre 2020</i></p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Parents, élèves et personnel scolaire</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément) <i>juin 2021</i></p>

9. Suivi de signalement et de plainte

Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Autres</p> <p><i>Détails: Voir protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence. Inscription dans le bilan TES, fiche de signalement complétée et compilée, compilation des événements de violence et intimidation dans GPI.</i></p> <p>- L'école s'assure de la mise en place de phases et éléments nécessaires au traitement et suivi du signalement.</p>	<p>Date de réalisation: <i>25 septembre 2020</i></p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Parents, élèves et personnel scolaire</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément) <i>juin 2021</i></p>

Règles de conduite et mesures de sécurité

Mise à jour du code de vie de l'école en lien avec les règles de conduite tel que prescrit dans la loi (article 76, L.I.P.)

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- « Les règles de conduite doivent notamment prévoir, en outre des éléments que le ministre peut prescrire par règlement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève; 2. les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire; 3. les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible. <p>Les règles de conduite et les mesures de sécurité sont présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que la direction de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire. »</p> <p>- Autres</p> <p><i>Détails: Nous poursuivons la mise en place et la régulation du code de vie implanter l'année dernière.</i></p> <p><i>Lors de situations conflictuelles dans le transport, l'information est transmise au responsable du transport scolaire à la commission scolaire dans le but d'apporter des correctifs en collaboration avec le transporteur et les parents.</i></p>	<p>Date de réalisation: 25 septembre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Parents, élèves et personnel scolaire</i></p> <p>Évaluation de la réalisation de la mise à jour du code de vie de l'école en lien avec les éléments de la loi <i>juin 2021</i></p>

Signature de la direction: _____

Date: _____
jour mois année

Plan de lutte généré le 1 octobre 2020 à 08:59:52 par STEVE LAROCQUE